



Heritage au portugal : modalités et précisions

Par Visiteur

Bonjour
mes parents portugais ont fait le partage de leur bien de leur vivant au portugal
j ai herite d un terrain avec une de mes soeur et de mon frere
moi et mon frere ont deja fait une procuration a une autre soeur pour la vente de ce terrain (nous habitons en france
ma soeur qui est decede habitais avec sa famille en australie)
ma question : ma soeur etant decede qui a le droit a sa part
-son maris
-son unique fille
-ou les deux
d avance merci pour la reponce

Par Visiteur

Bonjour Madme

Etant donné que le bien immobilier se trouve au Portugal vous devez vous adresser à un notaire portugais car seule la législation portugaise est applicable.

Cordialement

Par Visiteur

Boujour
c est prevue pour le mois de juillet que je vais voir un notaire au portugal
mais je voudrais avoir confirmation que c est bien ma niece qui herite et non mon beau frere
si s est ma niece je peux la contacter et elle pourra faire le necessaire au consulat en australie
si c est mon beau frere je n ai pas de contact mene ma niece n en a pas
j espere que vous pouvez me donner une reponce precise pour ce point
d avance merci

Par Visiteur

Bonjour Madame

Cela relève du droit portugais et non français mais je pense que c'est votre nièce qui vient en représentation de son père décédé à la succession.
Je ne peux pas vous affirmer cette information car il s'agit de droit portugais.

cordialement

Par Visiteur

Merci pour votre reponce
je vais me mettre en contact avec ma niece pour qu elle se renseigne dans un consulat portugais en australie
encore merci

Par Visiteur

Chère Madame

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.

En espérant qu'une solution soit trouvée au plus vite et que tout aille pour le mieux.

Bien cordialement